

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 mai 2023, à 18 h 30.

Résolution 23-309

Ministère de la Santé et des Services sociaux – Municipalité amie des aînés (MADA) – Réalisation de la démarche – Comité de pilotage – Nomination des membres

CONSIDÉRANT que le *Programme de soutien à la démarche MADA (Municipalité amie des aînés)* vise notamment à aider les municipalités désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges, en prévoyant l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie;

CONSIDÉRANT la résolution 13-497, adoptée le 30 septembre 2013, par laquelle le Conseil municipal a approuvé la *Politique citoyenne du loisir, du sport, de la culture et de la vie communautaire* (ci-après « Politique »);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe désire intégrer un volet « Municipalité amie des aînés » à même sa Politique et son plan d'intervention lors de leurs refontes respectives;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est opportun de mettre en place un Comité de pilotage MADA, lequel aura pour mandat de veiller à l'implantation de la démarche MADA visant à développer une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge ou la capacité des personnes;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des loisirs en date du 14 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Bédard
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu ce qui suit :

- De nommer les personnes suivantes pour siéger au sein du Comité de pilotage MADA :
 - a) membres du Conseil :**
 - André Beauregard et Donald Côté.
 - b) personnel administratif :**
 - Marie-Claude Lapointe, directrice du Service des loisirs;
 - Nathalie Croteau, cheffe de Division à la Division arts, culture et vie communautaire du Service des loisirs.
 - c) personnes-ressources :**
 - quatre représentants d'organismes communautaires œuvrant auprès des aînés;
 - un représentant citoyen.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

- D'autoriser le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, tout document ou entente à intervenir avec le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 16 mai 2023



.....
Greffière de la Ville